

# WE ARE YOUR DOL



Department  
of Labor

A proud partner of the American Job Center network

## DÉCOUVREZ QUELS SONT VOS DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEUR Comment éviter les violations du droit du travail sur le lieu de travail

Si vous savez quels sont vos droits, conformément au droit du travail de l'État de New York, vous pouvez être assuré de travailler en toute sécurité sur votre lieu de travail. Voici quelques faits et conseils élémentaires à garder à l'esprit au travail.

### SALAIRES

Toute personne a le droit de gagner au moins le salaire minimum, quel que soit l'emploi ou le type de travail exercé. Si vous travaillez plus de 40 heures par semaine, vous devez recevoir un supplément de salaire pour le temps supplémentaire que vous consacrez à votre travail, bien qu'il existe des exceptions pour les travailleurs chargés des soins à domicile.

Depuis le 1er janvier 2020, les ouvriers agricoles qui travaillent plus de 60 heures par semaine doivent désormais recevoir un supplément de salaire à un taux équivalent à 1,5 fois leur salaire horaire normal pour les heures de travail supplémentaires.

Pour plus de détails sur les taux relatifs au salaire horaire minimum dans l'État de New York, veuillez consulter le site suivant : [www.labor.ny.gov/minimumwage](http://www.labor.ny.gov/minimumwage).

Les lois sur le salaire minimum et les heures supplémentaires s'appliquent à TOUS LES TRAVAILLEURS, même si vous êtes sans papiers ou rémunéré :

- À l'heure, à la journée ou à la semaine
- En espèces ou par chèque
- Au noir (travail non déclaré)

Renseignez-vous sur la possibilité de déposer une réclamation si vous pensez ne pas recevoir le salaire minimum ou si vous ne recevez pas une somme d'argent assez conséquente pour les heures supplémentaires effectuées. Appelez-nous au **888-469-7365**.

### INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

Quel que soit votre statut en tant qu'immigrant, vous pouvez bénéficier d'une indemnisation en cas d'accident de travail, si vous vous blessez sur votre lieu de travail. Contactez l'avocat des travailleurs accidentés pour obtenir de l'aide au **800-580-6665**.

### PROTÉGEZ-VOUS

Notez autant d'informations que possible, au cas où vous devriez faire une réclamation ou plainte. Ces informations comprennent :

- Le nom COMPLET de l'employeur (nom, prénom et coordonnées)
- L'adresse et/ou le numéro de téléphone du lieu où vous avez travaillé
- L'État et le numéro d'immatriculation du véhicule (si quelqu'un vient vous chercher pour un effectuer une tâche dans le cadre de vos fonctions)
- Vos coordonnées (noms et numéros de téléphone)

- Les heures de début et de fin de votre travail (y compris le temps dont vous disposiez pour les repas)
- La somme que l'employeur a accepté de vous payer

Notez le nom de l'entreprise figurant sur les permis ou licences, ou demandez une carte de visite. L'employeur saura alors que vous disposez de ses informations et sera moins enclin à enfreindre le droit du travail.

Si vous disposez d'un téléphone portable avec appareil photo, vous pouvez prendre des photos du lieu de travail et de vos collègues, y compris du supérieur hiérarchique. Ces informations pourront appuyer une éventuelle réclamation ou plainte.

### SIGNES D'ALERTE

Il existe de nombreux signes d'alerte qui peuvent vous aider à identifier les violations du droit du travail. Vous pouvez être victime d'un « vol de salaire » si :

- Vous ne recevez pas un relevé des heures travaillées (que vous soyez rémunéré par chèque ou en espèces)
- Vous êtes contraint de payer le matériel qui vous est nécessaire pour travailler ou si votre matériel est endommagé
- Vous travaillez au moins six heures d'affilée sans avoir une pause repas d'au moins 30 minutes

Si vous rencontrez un problème lié au travail avec un employeur, le Département du travail peut vous aider à déposer une réclamation ou une plainte.

### POUR OBTENIR DE L'AIDE

Si vous souhaitez déposer une réclamation ou une plainte, appelez le Département du travail de l'État dans lequel vous avez travaillé.

Vous trouverez ci-dessous les numéros de téléphone à appeler pour plusieurs départements du travail.

**New York : 888-469-7365**

**New Jersey : 609-292-2305**

**Connecticut : 860-263-6790**

**Pennsylvanie : 717-787-4671**

**Massachusetts : 617-626-6975**

Département du travail de l'État de New York  
Division des politiques et affaires liées aux immigrants  
**877-466-9757**